



Saint-Lô, le 29 décembre 2017

LE PRÉSIDENT

Nos réf : DAT-DMP-2017.460-OL-FS CR133034/474

Lettre recommandée avec accusé de réception

Monsieur le Président,

Par courrier recommandé avec accusé de réception reçu le 1<sup>er</sup> décembre 2017, vous m'interpellez sur la gestion des ports confiés par le Département de la Manche à sa Société Publique Locale (SPL) des ports de la Manche. Votre courrier, injustement à charge, attire mon attention sur une gestion qui serait inappropriée ainsi qu'un projet de concession de ces ports qui vous semble inadapté au regard du projet de contrat qui a été soumis à l'avis du conseil portuaire du 23 novembre 2017.

Concernant la gestion du port de Saint-Vaast-la-Hougue, vous indiquez que les ressources du port de Saint-Vaast-la-Hougue auraient « été dévoyées vers la gestion lourdement déficitaire du port de Portbail, et ce sur plusieurs exercices comptables ». Vous estimez ainsi qu'un montant de 170 000 € aurait été versé par les usagers du port de Saint-Vaast-la-Hougue vers le port de Portbail.

Comme pour tout délégataire, notre SPL doit présenter des comptes annuels au Département pour chaque contrat de délégation de service public (DSP). Vos propos ne reflètent en rien la réalité des comptes de Saint-Vaast-la-Hougue et sont diffamatoires.

Le Département de la Manche a confié à sa SPL l'exploitation des ports de Saint-Vaast-la-Hougue et de Portbail avec pour objectif de développer l'activité de ses ports en garantissant aux usagers un niveau de service adapté aux besoins. Les comptes annuels qui vous sont présentés sur Saint-Vaast-la-Hougue, ainsi qu'aux usagers de Portbail, laissent apparaître un excédent brut d'exploitation positif pour ces deux ports. Comme vous le savez, notre SPL a entrepris une lourde mise à niveau du port de Portbail par l'acquisition et l'installation de nouveaux pontons échouables, répondant en ce sens aux besoins des usagers de ce port. De la même manière, la SPL procède actuellement au renouvellement de pontons dans le port de Saint-Vaast-la-Hougue. Je suis certain de la pertinence de ces investissements qui ont un impact financier important sur l'équilibre de ces ports, dans l'intérêt de tous.

Les comptes exécutés 2016 ainsi que le budget prévisionnel 2017 qui vous ont été présentés lors du conseil portuaire du 1<sup>er</sup> juin 2017 concernent exclusivement le port de Saint-Vaast-la-Hougue. Bien que gestionnaire de plusieurs ports, notre SPL assure une comptabilité analytique pour chacun d'entre eux, avec un compte bancaire spécifique à chaque établissement. Je peux ainsi vous confirmer que les investissements réalisés à Saint-Vaast-la-Hougue sont bien imputés sur le budget de ce port. Comme dans toute société commerciale, la SPL présente des comptes annuels à ses actionnaires et les publie ensuite auprès du greffe du tribunal de commerce.

.../...

Monsieur Lucien Poirot  
Président de l'association des Usagers  
du Port de Plaisance de Saint-Vaast  
Bureau du port  
Place Auguste Contamine  
50550 SAINT VAAST LA HOUGUE

Copie à : - M. le Préfet de la Manche  
- M. le Président de la Chambre régionale des comptes

Dans ce cadre, l'ensemble des comptes des établissements composant la SPL sont globalisés pour faire apparaître le résultat de la société, chaque établissement conservant son propre budget qui vous est présenté lors des conseils portuaires.

La capacité financière de notre SPL pour investir dépend des réserves apportées par ses membres ainsi que des résultats de l'exploitation qu'elle tire des ports. La SPL des ports de la Manche a su créer depuis 2012 une dynamique de développement qui a permis d'engager des travaux d'amélioration des ports dont elle a la gestion, tout en maintenant un équilibre global de la société.

C'est ce constat positif qui a amené le Département de la Manche à poursuivre cette démarche de mutualisation de la gestion des ports, en confiant à la SPL la gestion du port de Barfleur en 2018, puis d'autres ports départementaux en 2019.

L'atout de la Manche et son potentiel pour nos ports sont notre bassin de plaisance et le maillage serré de ports tout au long de la côte. La mise en réseau de ceux-ci est une condition à l'équilibre durable des comptes de chaque port. Nul ne doute qu'une politique de tarification portuaire repose dans ce cadre et pour l'intérêt de tous, sur le niveau de services que chacun trouve dans son port.

Vous avez apporté des remarques de forme et de fond quant au projet de concession unique traduisant nos objectifs politiques lors du dernier conseil portuaire. Je prends note de certaines d'entre elles et vous confirme ma volonté de prendre en compte les singularités de certains ports dans le cadre de notre concertation.

Le développement de la plaisance et le maintien du taux d'occupation de nos ports passent par une gestion active de nos infrastructures portuaires pour lesquelles le Département a conforté sa compétence dans le cadre de la loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015. C'est la raison pour laquelle j'affirme ma ferme détermination à poursuivre le développement de la SPL des ports de la Manche en lui confiant non seulement la gestion des ports départementaux mais également le portage de projets de développement de l'activité maritime dans la limite des périmètres portuaires.

Toutes les composantes d'un port concourent à son équilibre économique et le port de Saint-Vaast-la-Hougue n'échappe pas à cette règle.

J'accepte le débat stratégique quant à la meilleure façon de maximiser la fréquentation et les retombées économiques de nos ports. Je récusé toute forme de propos accusatoires et diffamatoires.

A l'approche d'une nouvelle année, je forme le vœu que votre association puisse accompagner la dynamique d'évolution de la gestion des ports départementaux au travers de la SPL et trouver dans la concertation qui vous sera proposée par mes services et la direction de notre SPL, une voie de dialogue pour œuvrer au développement de nos ports.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Marc Lefèvre,  
Président du conseil départemental